



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION
OFFICIEL DORDOGNE

REGLEMENT DES OFFICIELS

Saison 2026



Comité Natation Départemental de la Dordogne



cd24natation



comité de natation de dordogne



cd24natation.com



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION
OFFICIEL DORDOGNE

Document n° 2026 CND24 SPF RG 004 – 00

Le 11 janvier 2026

Approuvé en CODIR du 20 avril 2026 et Assemblée

Générale du 25 avril 2025

Le Président : Laurent Pascaud

SOMMAIRE

1. Préambule	2
2. La structuration des officiels	3
3. Le Délégué de compétition	3
4. Le Jury de tête	4
4.1 Composition	4
4.2 Désignation	4
4.3 Planification	4
4.4 Structuration	5
5. Charte de l'Officiel de Natation	6
6. Règlement général pour les jurys et officiels	9
6.1 Nombre d'Officiels à fournir suivant les compétitions :	9
6.2 Horaires des officiels	10
6.3 Echange d'officiel	10
6.4 Non engagement de nageur à une compétition en département	11
6.5 Unicité vestimentaire et code de bonne conduite.	11
6.6 Jury incomplet.	11
6.7 Article 8 : Pénalité	12
6.8 Obligation du club support à une compétition	12
7. La commission Officiels	12
8. Formations	12
9. Fin du document	13

1. Préambule

Les officiels occupent une place essentielle dans la vie sportive de notre département. Sans eux, aucune compétition ne pourrait se dérouler dans des conditions équitables, sécurisées et respectueuses des règles fédérales. Leur engagement, souvent bénévole, garantit la qualité des rencontres, la confiance des nageurs et la sérénité des entraîneurs.

Le Comité Départemental de Natation de la Dordogne souhaite, à travers ce règlement, reconnaître pleinement leur rôle et leur offrir un cadre clair, structuré et bienveillant.

Ce document précise les missions, les responsabilités et les règles de fonctionnement qui permettent à chaque officiel — du chronométreur débutant au juge-arbitre expérimenté — d'exercer sa fonction dans les meilleures conditions.

Notre ambition est simple :

former, accompagner et valoriser une équipe d'officiels compétente, soudée et fière de contribuer au développement de la natation en Dordogne.

En adoptant ces règles, nous affirmons notre volonté collective de faire de chaque compétition un moment de rigueur, de respect et de plaisir partagé, au service des nageurs et de l'ensemble de la communauté aquatique.

Laurent Pascaud

Président CND24

2. La structuration des officiels

Depuis la réforme nationale de 2020, les officiels sont organisés autour de quatre niveaux :

- Chronométrateur
- Juge
- Starter
- Juge-Arbitre

Les anciens titres C, B, A restent valides sous réserve de recyclage.

Cette structuration permet à chacun de progresser à son rythme, du premier niveau jusqu'aux responsabilités d'arbitrage.

3

3. Le Délégué de compétition

Le Délégué est le représentant officiel de la Fédération (ou de la Ligue/Comité selon le niveau) sur une compétition.

Il garantit la conformité réglementaire, la sécurité, la qualité sportive et la bonne organisation de la réunion.

Le Délégué est nommé par le Président du Comité ou son délégataire, sur proposition ou non du référent des officiels.

Le Délégué veille à ce que la compétition se déroule :

- conformément aux règlements sportifs et techniques FFN
- dans des conditions optimales de sécurité, équité sportive et respect des procédures
- en assurant la liaison entre l'organisateur, le jury, les entraîneurs et l'autorité fédérale

Il est l'autorité de référence sur place pour toute question réglementaire.

Il peut être assisté :

- d'un responsable chronométrage,
- d'un responsable secrétariat / résultats.

Si une seule personne est désignée, elle assure les deux fonctions.

Autorité et limites

- Le Délégué ne remplace pas le Juge-Arbitre dans la gestion sportive immédiate.
- Il peut suspendre la compétition en cas de danger ou de non-conformité grave.
- Il est l'interlocuteur officiel de la FFN et son avis prévaut sur les questions réglementaires.
- Il agit toujours dans un cadre neutre, impartial et institutionnel.

4. Le Jury de tête

4.1 Composition

Le jury de tête comprend :

- 1 Juge-Arbitre : Autorité sportive principale, responsable du respect du règlement et du déroulement global de la compétition.
- 1 Starter : Responsable des départs, maîtrise technique et gestion des procédures de départ.

Ce jury de tête peut en compétitions départementales être complété par :

- Superviseur : Assiste le JA, supervise le chronométrage et la conformité technique.
- Gestionnaire de compétition / Extranat : Responsable de la gestion informatique, des résultats et des séries.
- Gestionnaire de chronométrage : Responsable de la gestion informatique du logiciel de chronométrage(hors extranat)

Ces officiels comptent pour leur club dans le quota d'officiels.

4.2 Désignation

Le jury de tête est nommé par le Président du Comité ou son délégataire, sur proposition ou non du référent des officiels.

4.3 Planification

Un calendrier semestriel est mis en place pour permettre aux officiels de se positionner à l'avance.

Il est à compléter par l'ensemble des officiels au plus tôt en cliquant sur le lien suivant :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1vCUZAZDFoy3uq0R5q7YSIPAxHwyK1uF0/edit?pli=1&gid=516281229#gid=516281229>

4.4 Structuration

La nouvelle structuration repose sur 3 niveaux principaux définis selon les critères de connaissance du règlement et sur les types de compétences requises, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :



Niveau	Critère de connaissance du règlement FINA	Compétences requises
1	Réduite (niveau d'entrée)	Pas de compétence spécifique
2	Partielle : limitée au champ d'intervention de l'officiel	Capacité à identifier des fautes, proposer et formaliser une disqualification
3	Totale : garantir le respect du règlement FINA dans son ensemble, ainsi que des autres règlements spécifiques	Capacité à manager une équipe Capacité à décider d'une disqualification Capacité à traiter une réclamation Capacité à superviser le chronométrage.

Partant de cette segmentation, le système des « officiels Natation Course » est structuré comme suit :

Titre	Fonctions (au sens du règlement FINA)	Commentaires
Chronométrateur	Chronométrateur Juge à l'arrivée	
Juge	Chronométrateur Chronométrateur en chef Juge à l'arrivée et juge à l'arrivée en chef Juge de virages et juge de virages en chef Juge de nage	
Starter	Chronométrateur Juge à l'arrivée et juge à l'arrivée en chef Juge de virages et juge de virages en chef Juges de nage Starter	Une qualification optionnelle qui fait appel à des compétences spécifiques pour le départ (maîtrise de soi, technicité...)
Juge-Arbitre	Chronométrateur Juge à l'arrivée et juge à l'arrivée en chef Juge de virages et juge de virages en chef Juges de nage Starter Superviseur Juge-Arbitre	Il manage la compétition dans son ensemble. Il est le garant du respect du règlement. Il anime le jury, le gestionnaire de la compétition, le superviseur.
Fédéral	Chronométrateur Juge à l'arrivée et juge à l'arrivée en chef Juge de virages et juge de virages en chef Juges de nage Starter Juge-Arbitre Juge en immersion (formation continue) Jury de tête de compétition nationale	Ne concerne que les officiels titulaires du titre « Juge-arbitre » Niveau d'accès aux jurys nationaux via le dispositif de formation continue (immersion) puis dans les jurys de tête des épreuves nationales. Le niveau « Fédéral » n'est pas un titre, mais un label attribué pour une période limitée dans le temps

5. Charte de l'Officiel de Natation

L'officiel de natation joue un rôle essentiel dans la qualité, la sécurité et l'équité des compétitions.

Par son engagement, il contribue directement à la progression des nageurs, à la sérénité des entraîneurs et à la réussite des clubs.

Être officiel, c'est bien plus qu'occuper un poste au bord du bassin.

C'est servir le sport, accompagner les nageurs, soutenir les clubs, et faire vivre la natation en Dordogne dans un esprit de respect, d'exigence et de passion.

Cette charte rappelle les valeurs et les principes qui guident l'action de chaque officiel en Dordogne.

1. Je garantis l'équité sportive

- J'applique le règlement FFN avec rigueur et impartialité.
- Je veille à ce que chaque nageur bénéficie des mêmes conditions de course.
- Je prends mes décisions avec objectivité, sans pression ni favoritisme.

2. Je veille à la sécurité des nageurs

- Je reste attentif à l'environnement du bassin.
- Je signale toute situation pouvant mettre en danger un nageur.
- Je collabore avec les entraîneurs, les bénévoles et le personnel de la piscine pour assurer un cadre sûr.

3. J'adopte une attitude exemplaire

- Je fais preuve de calme, de respect et de professionnalisme.
- Je représente le comité et mon club avec dignité.
- Je contribue à maintenir une ambiance sereine et constructive.

4. Je respecte les autres acteurs de la compétition

- Je communique avec courtoisie avec les nageurs, entraîneurs, officiels et bénévoles.
- J'écoute les réclamations dans le cadre réglementaire, sans polémique.
- Je valorise le travail de chacun, notamment celui des jeunes nageurs et des nouveaux officiels.

5. Je m'engage à être fiable et ponctuel

- Je me présente à l'heure aux convocations.
- Je préviens en cas d'empêchement.
- Je participe activement à la mise en place et au bon déroulement de la compétition.

6. Je contribue à la formation et à la progression du collectif

- Je partage mes connaissances avec les officiels débutants.
- Je participe aux formations et recyclages proposés par le comité.
- Je m'inscris dans une dynamique d'amélioration continue.

7. Je protège l'intégrité des nageurs

- Je respecte la confidentialité des informations personnelles.

- Je veille à ne jamais porter de jugement sur un nageur.
- Je fais preuve de bienveillance, notamment envers les plus jeunes.

8. Je m'engage dans une démarche de développement durable

En tant qu'officiel, je participe activement à la transition écologique du sport en Dordogne.

Je m'engage à adopter des pratiques responsables qui réduisent l'impact environnemental des compétitions.

8.1 Réduction des déchets

- Je privilégie les supports numériques : 0 programme papier, pas d'impression inutile, utilisation du smartphone ou de la tablette pour consulter les séries et résultats.
- Je limite l'usage de bouteilles plastiques et d'emballages jetables.

8.2 Hydratation responsable

- J'utilise une gourde réutilisable.
- Je privilégie les points d'eau mis à disposition plutôt que les bouteilles individuelles.

8.3 Mobilité raisonnée

- Lorsque c'est possible, je favorise :
 - le covoiturage,
 - les déplacements groupés,
 - les trajets optimisés entre officiels et clubs.

8.4 Respect des installations

- Je veille à laisser les zones officielles propres et rangées.
- Je fais attention à l'utilisation du matériel (chronos, câbles, tablettes...).

8.5 Sensibilisation

- J'encourage les nageurs, entraîneurs et bénévoles à adopter les mêmes gestes.
- Je montre l'exemple par une attitude responsable et cohérente.

9. Je suis un acteur du développement de la natation en Dordogne

- Je m'engage avec plaisir et conviction.

- Je contribue à la réussite des compétitions et à la dynamique du territoire.
- Je suis fier de participer à une mission collective au service du sport et des jeunes.

6. Règlement général pour les jurys et officiels

6.1 Nombre d'Officiels à fournir suivant les compétitions :

Le nombre d'Officiels à fournir dépend du nombre de nageurs engagés pour la compétition avec un minimum à respecter.

- 1 Officiel côté départ (1 contrôleur de virage départ/chrono) + 1 officiel contrôleur de virage côté virages par ligne, **soit 2 officiels par ligne**. Sinon 3 officiels (1 chrono et 1 contrôleur de virage départ) + 1 juge de virage côté virages.
- **1 juge d'arrivée** sinon le poste peut être assuré par le juge arbitre ou le starter
- **1 officiel** à la table d'appel
- **2 réservistes**

Ce qui représente à minima pour :

- les piscines 6 couloirs, de 14 à 18 officiels
- les piscines 4 couloirs, de 10 à 14 officiels

Cette organisation est préconisée à partir des Championnats Régionaux et doit s'appliquer en département avec quelques variantes qui sont à l'appréciation du Président du comité qui pourra après consultation de la commission sportive et/ou du référent décider si par cas le nombre d'officiel est insuffisant de modifier la compétition en réduisant le nombre de ligne et en tenant compte aussi des horaires des piscines ou annulera la compétition. En cas d'annulation de la compétition, celle-ci ne pourra pas être programmée à nouveau.

Sans nageur pas d'officiel (Parents)

Sans officiel, pas de compétition !!

Il convient que les clubs fournissent :

- 3 officiels de 1 à 5 nageurs
- 1 officiel supplémentaire par tranche de 5 nageurs
- 2 Officiels par équipe pour les Interclubs TC
- 2 Officiels par équipe pour les Interclubs Avenir / Benjamins. En cas de Jury incomplet, les clubs du département compléteront pour que la compétition puisse se dérouler.

⇒ Pour les clubs qui ont moins de 80 licenciés, il peut être compliqué de respecter ce contingent. Le référent des officiels analysera lors de chaque compétition avec discernement l'apport d'officiel.

⇒ Un club plus important (Plus de 80 licenciés) qui ferait l'impasse sur une compétition dans le département sera financièrement pénalisé s'il ne met pas à disposition, des officiels, à cette compétition. Le calcul sera basé sur le nombre de nageurs lors de la compétition précédente pour calculer le montant financier de l'amende.

⇒ si la compétition est annulée, la règle s'appliquera aussi aux clubs de moins de 80 licenciés.

- Club organisateur. Complétera les officiels manquants avec au minimum 3 officiels.

6.2 Horaires des officiels

- Dès l'ouverture des portes, les participants au jury devront se présenter auprès du juge arbitre
- Les officiels doivent assister à la réunion de briefing avant la compétition

6.3 Echange d'officiel

- Possibilité d'échanger un officiel par un autre au sein d'un même club en cas d'impossibilité pour un officiel de venir ou qui ne pourrait participer qu'une demi-journée sur une compétition d'une journée. Le niveau de l'officiel devra être à minima le même.
- Un officiel d'un club ne peut pas remplacer un officiel d'un autre club.

- Les officiels engagés par les clubs doivent être présent sur la totalité des réunions d'une compétition même si le club n'engage pas de nageur sur une ou plusieurs réunions à l'exception d'une. En cas d'impossibilité d'être présent sur la totalité de la compétition, il y a possibilité d'échanger un officiel par un autre

6.4 Non engagement de nageur à une compétition en département

- Si un club n'engage pas de nageur sur une compétition départementale, il devra tout de même fournir 3 officiels (minimum par club sur une compétition) sachant que le club n'est pas autorisé à faire nager ses nageurs hors département sans l'autorisation du comité Départemental.
- Cela s'applique à toutes les compétitions y compris les compétitions Ligue LNA Tour ou LNA Challenge qui tomberaient à la même date qu'une compétition du département.

6.5 Unicité vestimentaire et code de bonne conduite.

- Pour respecter une unicité vestimentaire, la tenue blanche, pour les officiels, est de rigueur y compris pour les officiels qui passent leur examen.
- Les portables, écouteurs, etc. sont interdits pendant la compétition sauf dérogation accordée par le Juge Arbitre de la compétition pour des raisons particulières (raisons familiales, astreintes, etc.).
- La baisse des subventions oblige aussi le comité à réduire la dotation envers les officiels. Le comité fournira à ses officiels nouvellement arrivés uniquement un polo blanc gracieusement (Taille à fournir). Il pourra être renouvelé au cas par cas en fonction d'une usure « normale ».
- Aucune autre dotation ne sera fournis par le Comité Départemental de Natation.

6.6 Jury incomplet.

- Si par cas avec les règles énoncées ci-dessus il manquait des officiels, la compétition serait annulée.

- Si nous devons faire appel à un jury de tête extérieur à notre département, une participation financière de 50€ sera demandé par club et par réunion.

6.7 Article 8 : Pénalité

- Une amende de 50€ par officiel manquant par réunion sera facturée au club ne respectant pas ces règles.
- Les clubs pourront être « défaillants » qu'une seule fois, au-delà, la pénalité sera appliquée, 50 € par réunion (1 Officiel non fourni = pénalité).
- En échange le comité s'engage à informer les clubs en retour des inscriptions s'il est possible de diminuer le nombre si par cas des clubs fournissent trop d'officiel.

12

6.8 Obligation du club support à une compétition

Les clubs supports ont à leur charge lors d'une compétition du café/thé/jus de fruit, gâteaux au début de chaque réunion ainsi que durant la compétition.

7. La commission Officiels

La commission Officiels fait partie du Pôle Sportif (NC-NA-Maîtres), ADN (Académie de Natation) et officiels.

Voir le document sur le site du comité qui régit les commissions

<https://www.cd24natation.com/en-savoir-plus/les-commissions-163253>

Le comité « jeune officiel » est reconduit et nous encourageons les clubs à engager un maximum de jeunes dans cette démarche dès 14 ans.

8. Formations

Application des Circulaires fédérales et régionales des officiels de Natation Course en vigueur (A retrouver sur le site de la FFN)

- Examens : Inscriptions obligatoires auprès du référent(e) départemental des officiels à l'adresse cd24.officiels@ffnatationlna.fr, copie à l'adresse

cd24@ffnatationlna.fr pour une bonne organisation. Le candidat officiel devra être obligatoirement licencié avant de s'inscrire.

- Recyclages : des recyclages seront planifiés par le référent des officiels du comité en coordination avec la Ligue.

Le recyclage concerne :

- Les Juges Arbitres
 - Les juges
 - Les starters
 - Les ex-Officiels B
- Une ou plusieurs dates pourront être proposées et seront communiquées aux clubs (référents clubs et Président(e)s). Le club où se déroulera le recyclage mettra à disposition une salle.
 - Les officiels chronométreurs seront invités à participer à une réunion d'information à la convenance de l'évolution des informations venant de la FFN ou de la Ligue.

TEXTES DE REFERENCE :

Les officiels en activité doivent connaître les textes réglementaires qui régissent la discipline :

- Règlement World Aquatics de Natation Course dans sa dernière révision.
- Les dispositions particulières prises par la FFN
- Le règlement intérieur de la FFN publié chaque saison dans l'annuaire fédéral
- Le règlement intérieur de la Ligue Nouvelle Aquitaine publié chaque saison
- Le présent règlement
- Les règlements sportifs

9. Fin du document